

• (2040)

Honorables sénateurs, avant le vote en troisième lecture, je voudrais vous rappeler que le système de contingentement s'est soldé par un échec total. Dans le passé, les producteurs laitiers soumis à ce système n'ont pu produire qu'une certaine quantité de lait et de gras de beurre qu'on payait d'après un certain barème. Le producteur qui dépasse son contingent reçoit de moins en moins d'argent jusqu'au point où il n'est plus profitable de surproduire.

Quels ont été les résultats de cette politique? Puis-je vous les rappeler? Le Dairy Council verse au producteur américain 64½ c. la livre. En outre, il paie les frais de transport. Cela représente beaucoup plus que ce que le producteur canadien obtient. Il y a plusieurs questions que je pourrais poser, mais je me limiterai à une seule. Étant donné que le Canada importe du beurre des États-Unis, où sont passés tous nos spécialistes de la gestion de l'offre?

Honorables sénateurs, j'ai refusé de regarder une émission mettant en vedette le premier ministre dimanche soir. Depuis, toutefois, j'ai écouté plusieurs émissions de radio au cours desquelles il a déclaré que la grande question lors des prochaines élections sera la domination américaine sur le Canada. Notre gouvernement dispose de spécialistes de la gestion de l'offre, et avec tous les cultivateurs que nous avons au Canada, nous finissons quand même par importer du beurre des États-Unis et par verser au cultivateur américain plus que ce que nous donnons à son homologue canadien. Lorsque vous vous déciderez à débattre cette question, je vous attendrai de pied ferme.

J'ai mentionné au début de mes remarques l'absence de contrôle sur l'importation. J'ai parlé aussi d'un éditorial du *Globe and Mail* selon lequel les Américains peuvent maintenant produire des poulets de grill à 14½ c. la livre et les livrer presque partout dans le monde tout en réalisant encore un profit. La présente mesure restreint notre contingentement de poulets de grill. Nous invitons les Américains à nous concurrencer avec leur efficacité.

Un témoin qui m'a vivement impressionné a déclaré qu'en 1942, sa ferme comptait 35 poules. Il nous a décrit l'évolution de sa ferme où il élevait autrefois des bestiaux; il a mentionné que la production des œufs avait remplacé celle des poulets de grill. La ferme compte à l'heure actuelle quelque 300,000 poules. Il s'interrogeait sur l'application de notre régime de contingentement au régime d'échanges mutuels.

Le plan exposé dans le bill n'a pas une portée nationale, et je voudrais souligner le mot «national» pendant qu'il figure encore dans le titre du bill. Il ne s'applique pas partout dans le bill. Selon les réponses du ministre de l'Agriculture dans son témoignage devant notre comité, toute région—et le terme n'a pas été défini—peut ou non se laisser régir par le bill. Cependant, les régions ont droit à leur marché additionnel.

Je ne veux pas mentionner une province en particulier, mais vous pouvez imaginer la confusion qui se produira si la province A ne participe pas au bill mais que la province B y participe et accepte la marijuana politique que vous leur donnez. La participation n'est pas obligatoire, elle est l'affaire d'une province donnée. La province A peut toujours expédier des produits dans le territoire de la province B. Mais le producteur de la province B est soumis à un contingentement. Sa production est réglementée.

Cet état de choses va directement à l'encontre du rapport spécial du comité sénatorial permanent des finances

nationales qui a signalé que le public canadien n'était pas prêt aux restrictions de contrôle des salaires et des prix. C'est pourtant ce que vous établissez quand un producteur de la province B ne peut produire qu'une certaine quantité de poules, de poulets à griller ou d'œufs. Par ailleurs, quiconque de la région A peut se prévaloir de la recommandation du Sénat et vendre moins cher que le producteur de la province B. Si vous tenez à adopter la mesure, adoptez-la; vous le ferez sans mon approbation.

• (2050)

A la réunion du comité, le sénateur Grosart et moi avons soulevé la question du premier amendement qui porte sur l'article 2. Le sénateur Connolly, à titre de président suppléant a souhaité au cours du débat que le Sénat ne se laisse pas obséder par une virgule. A vrai dire, une virgule a très peu d'importance et peut facilement être omise dans une phrase anglaise. Permettez-moi donc, sénateur Connolly, de vous poser la question à l'envers? Aimerez-vous que le Sénat échoue à cause d'une virgule? J'aimerais vous dire à ce sujet que la situation que nous désapprouvons, le sénateur Grosart et moi, s'est présentée dans diverses provinces. La Colombie-Britannique a établi des offices de commercialisation en vertu d'un décret du conseil. L'Ontario a fait de même. Il n'y a eu ni vote ni plébiscite dans le cas de l'Office des produits laitiers de l'Ontario mais un simple décret du conseil. Trouvez-vous toujours, sénateur Connolly, que la virgule a aussi peu d'importance que vous le pensiez lorsque vous présidiez ce comité?

**L'honorable M. Connolly:** Oui.

**L'honorable M. Phillips:** Vraiment? Ma foi, j'espère pour le producteur que vous avez raison. Je crois que vous vous trompez et que le temps le prouvera.

J'ai surtout manifesté au comité une grande inquiétude quant au pouvoir qu'aura le Conseil d'établir des contingents. Que ceux-ci témoignent de l'importante production des cultivateurs individuels, c'est très bien. Toutefois, honorables sénateurs, arrêtons-nous sur ce point et songeons aux conséquences de l'établissement de tels contingents. J'aimerais me reporter particulièrement aux remarques du ministre de l'Agriculture au comité. Il espérait, a-t-il déclaré, que les pommes de terre deviendraient les prochains produits visés par les dispositions du bill. Je suis bien inquiet. Je représente, évidemment, une petite province, mais j'aime encore avoir le sentiment de la représenter. Je comprends ses problèmes et je peux, j'espère, les présenter au Sénat qui, dans sa sagesse, les entendra d'une oreille sympathique. L'économie de notre province se fonde sur les pommes de terre. Nous en avons deux espèces: les pommes de terre de semence, dont nous sommes particulièrement fiers et qui constituent une grande partie de nos exportations, et les pommes de table d'une qualité supérieure et que nous vendons au Canada du centre.

Si je m'inquiète tant, honorables sénateurs, c'est parce que le bill renferme une disposition par laquelle on confère au Conseil le pouvoir d'établir les contingents, non pas d'une province à l'autre, mais d'une région à l'autre. Je vous demande de penser aux répercussions sur l'économie, non seulement de ma province, mais aussi sur celle du Nouveau-Brunswick, dès qu'un contingent sera fixé. A mon humble avis, accepter un accord de ce genre revient au suicide économique de ces deux provinces.

Malheureusement, nous n'avons pas eu la chance d'avoir comme témoin au comité quelqu'un qui s'intéresse réellement à la culture de la pomme de terre, ce qu'il faut